



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Medecine preventive

Question écrite n° 2608

#### Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur les mesures de preventions qui pourraient etre mises en place pour faire comprendre a nos concitoyens que l'etat de sante d'un individu depend de facteurs multiples : environnement familial, socioprofessionnel, habitat, mode d'alimentation - ce qui suppose que chacun puisse disposer d'une bonne information, ainsi que de services et prestations accessibles. Les professions medicales et paramedicales de « remise en forme » passant essentiellement par une decouverte ou une redecouverte de l'equilibre alimentaire, tiennent dans le domaine de la prevention de sante une place primordiale reposant sur une forte tradition de profonde ecoute et de grande disponibilite ainsi, d'ailleurs, que sur une formation et une technicite de haute qualite. Toutefois, bien que pouvant occuper une place strategique dans notre systeme de soins, ces professionnels n'ont pas toujours les moyens de mettre en oeuvre par une application pratique leur methode - fruit d'une formation rigoureuse - par manque de structures indispensables. Il lui demande donc si, dans le cadre de la mise en place d'une medecine de prevention de proximite, il entend subventionner une politique d'etablissements de « remise en forme » ou medecins specialistes de la nutrition, kinesitherapeutes et psychologues pourraient travailler au sein de petites unites pour prevenir par une programmation et une methode personnalisee, l'apparition de maladies dues le plus souvent a une mauvaise hygiene de vie, a des desequilibres alimentaires, a la sedentarite, a une surcharge ponderale liee moins a des abus qu'a des rythmes de vie peu compatibles avec une bonne sante.

#### Texte de la réponse

C'est a juste titre que l'honorable parlementaire souligne l'importance de la prevention et de la bonne information de l'opinion en ce domaine et le role joue en la matiere par les etablissements de « remise en forme ». De multiples collectivites, organismes et associations, de statut public ou prive, y participent activement, et l'on peut observer les progres que les questions de prevention enregistrent dans l'opinion publique. Il n'est cependant pas envisage de subventionner sur les credits dont dispose le ministere charge de la sante les etablissements de remise en forme evoques par l'honorable parlementaire, les credits disponibles etant affectes au financement d'autres types d'actions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dubourg Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2608

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 21 juin 1993, page 1714

**Réponse publiée le :** 1er novembre 1993, page 3842